L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73, NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 31 DECEMBRE 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
DU MATIN, 31 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Meubles et l'heure, voir aux annonces.

Gumery Bros & Co., aux docks de P. Li
Voir à 10½ heures, de beaux chevaux de selle
pour paire et seule, beaux meubles d'habita-
ble, jolie buggies couverte et découverte,
s, &c. Et à leur mêle d'avoir, rue du Camp
Il y aussi aujourd'hui et de meubles, tapis,
ureaux, batterie de cuisine, etc.
Fortier à 11 heures, au coin des rues Or
ade — Continuation de la vente de cadenas
consistant en diamants, montres, bijoux,
argent, verreries, jouets, etc, livres de prié-
etc.
Roger & Co, à 10 heures, à leur salle d'en-
Bienville Levée — Vente sans réserve de 500
barres acajou et broderies, et 150 malles
ngrese-nuits.
Tervis, à 11 heures, No 83 rue Vieille-
ins, champagne, Sidcotte, Kirsh, ch
Roger, frotin à l'eau-de-vie, fruisses au jus, etc.
Arnault à 10 heures, à son magasin d'encan—
de meubles, etc.
Jos Tervis, au No 86 de la rue Vieille-Levée
Fleur, huile d'olives, eau de fleur d'orange,
etc.
Bennett, au No 48 de la rue de Chartres — Ha-
Virginie, chapeaux, etc.
Thomas, Marks & Co, au No 36 de la rue de
Habillements, chapeaux, lingerie, sacs de
de meubles, etc.
Jos Tervis, au No 86 de la rue Vieille-Levée
Fleur, huile d'olives, eau de fleur d'orange,
etc.
Bennett, au No 48 de la rue de Chartres — Ha-
Virginie, chapeaux, etc.
Thomas, Marks & Co, au No 36 de la rue de
Habillements, chapeaux, lingerie, sacs de
de meubles, etc.

Vente à Co, au No 16 de la rue de Chartres —
Liasses sèches étrangères et spéculations, liqueurs
ire, tapis et pamphlets.
Murphy, au la Levée, au pied de la rue
Pommes.

Attention vos commerces et encoura.
Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

Avis à l'heure. — Aujourd'hui Jeudi, 31 dé
10 heures de matin, dans leur salle d'encan
de Chartres No 36, MM. Hoffman, Marks & Co
vendre et habille par la nouvelle 130 caisses de
et 250 lots de liège fait pour hommes, le tout
Cet assortiment magnifique, d'importation
parfaitement convenable pour le commerce de
de la campagne. Ne vente se fera sans au-
ne et sera par conséquent très favorables aux
Voyez l'annonce.

VENTE DE CHEVAUX, MULETS ET VOITURES
DÉJEAN JR, encanteur, informe les ache
dans la ville et de la campagne qu'à partir
d'aujourd'hui et tous les samedis, il
tiendra ses ventes tous les samedis, à 10 heures précises du
rue Chartres, entre Bienville et Conti, aux deux
Elliott, au coin des rues Baronne et
15 déc—1m

Avis important.

Les ateliers devant être fermés demain à
heure du Nouvel An, l'*Abeille* ne paraîtra
vendredi prochain. Nous prions les personnes
les annonces à faire paraître à en pren-
note. Les annonces déjà reçues et marquées
paraître le samedi 2 janvier, seront insé-
dans le numéro du premier.

Le projet de canal et le drainage de la ville.

Il a trop de raisons qui font soupçonner que
projet de creuser un canal de Carrollton au
Borgne a été conçu en vue d'une spécula-
regardons pour que ce projet puisse ins-
confiance à la population on en recevoir
peindre encouragement. La magnitude et
d'énorme d'un tel travail en égard à la
race, 35 milles, excitent toute idée d'une
ation sérieuse de l'effectuer au moyen des
criptions volontaires de capitalistes. En
nt les dimensions du canal telles qu'elles
indiquées dans le projet, l'évaluation de
re ou cinq millions est ridicule. Un tava
de tel travail peut se faire maintenant, la
me se rapprochera plus de vingt millions
de cinq millions de dollars. Mais ce qui
rme l'opinion que ce projet n'est qu'une
lation, c'est la tentative faite par les par-
intéressées de faire expédier hativement
la législature leur bill d'abominables, qui
doit transférer à la Compagnie du Canal de
anx Vaisseaux tous les accessoires, tout
matériel, toutes les taxes et tous les comptes
doivent être collectés par les commissaires
trois districts de drainage de la ville et de
roisse Jefferson, et qui doit les mettre en
session de 400,000 acres de terres d'Etat.
montant qui sera collecté en vertu de
nombre des trois districts de drainage n'est
pas à près de deux millions de dollars. Cette
me provient d'une taxe collectée des pro-
taires des terres à dessécher. Toutes ces
mes qui seraient collectées par des procé-
très sommaires et très efficaces, ainsi que
rme quantité de terres données doivent
transférées à des administrateurs qui
étiendront au profit d'une compagnie en-
informe, lorsqu'à ce que cette compagnie
une certaine étendue des terres qui lui seront
données à condition de compléter le
ou l'obligation de dessécher les terres qui
en arrière de la ville ou toute autre por-
de la ville.
une obligation de ce genre n'est imposée
compagnie, ni par sa charte, ni par le bill
laire qui fait l'objet de nos commentaires.
de là, cet énorme bonus doit être transfé
la compagnie dès qu'elle aura creusé cinq
de son canal, ce qui ne fait qu'environ
tième de tout l'ouvrage. La compagnie
Lors terminer son travail, laissant derrie
elle et près d'un centre peuplé un profond
de fossé sans issue, dans lequel toutes les
e et tous les détritus de la ville pourront
accumulés et on s'y décomposeront empester
sphère dans un rayon de plusieurs milles.
ela tout le travail dont le bill exige l'ac-
lissement pour que la compagnie puisse
dre et recevoir tous les fonds de l'assez
de drainage et les 400,000 acres de
e autre côté, le bill ne pourvoit nullement
détermination des travaux de drainage. Les
maires devront terminer leurs travaux
relevés de leur mandat et déposition de
pouvoirs dès que le bill sera passé. Ainsi
tout le temps que durera la lente et
exaspérante construction du canal de 25 pieds de
150 pieds de largeur, sur une
milles, la ville restera sans
ourieux de l'affaire c'est que,
auxiliaire ait été mis en œuvre
prétexte qu'il était nécessaire
même pas efficace de drainage
soit question d'accomplir cet
du plan du canal, sous trois
référant à la charte de cette
aucune obligation de ce genre
de. Il est, au contraire, exprès
cette charte que dans le cas où
employé par qui que ce soit dans
age, la compagnie sans le droit
faire payer ceux qui s'en ser-
ne le fera ou il n'y aurait pas
ires seront nommés par déter-
du service. A vrai dire la
mpagnie ne paraît nullement
un travail de drainage, et il
nature du canal ne permettra
le travail sur une échelle assez
ner toute la ville. Un drainage
le la partie de la ville qui est
ulterait le creusage de nom
bilatéraux et l'établissement de
pompes. Nous ne trouvons rien
e sujet.
estion de construire une levée
au dessus de la ville, ce n'est
équivalent pour l'énorme
ense de faire dessiner par l'Etat
Une pareille levée pourrait
pour $20,000, mais si l'on excé-
cette offre ferait nécessairement
puisqu'on ne pourrait disposer
terre, provenant de l'excava-
ait et une dépense énorme et
le canal.

Ventes d'mations considérables que
qui a heureusement, mais non
Sorte, échoué à la dernière ses-
slature. Un plan qui devait
ait abus des ressources et do
et des contributions de nos
si lourdement imposés, doit
strictes surveillance et d'une
tion. On peut dans une de
examiner s'il est praticable
supérieure au canal à navires
ine, on peut débattre la ques
er possible ou non de trou-
qu'exigerait une entreprise
, mais l'on ne saurait trop sé-
er tout plan dont le succès est
doption d'un projet aussi mal
quand que celui qu'on a failli
la Législature sous le prétexte
système de drainage, tandis
qu'à la défaire mais le rem

Le propriétaire du FRENCH RES-
Union, No 19, donnera, ce
ge, un grand LUNCH auquel il
et le public.

Assortiment de Jouets chez C.
No 31 rue Chartres, entre Bien

M. EDMOND SONIAT.—Nous avons à remplir aujourd'hui un pénible devoir, celui d'arrêter aux funérailles d'un de nos plus anciens et honorables amis M. EDMOND SONIAT, mort hier matin presque subitement à l'âge de 65 ans. M. Edmond Soniat, menacé de cécité depuis quelque temps, s'était laissé gagner par une tristesse qu'il essayait bien de secouer mais vainement, et cette situation physique et morale a sans aucun doute hâté sa fin. M. Edmond Soniat sera vivement regretté, car il était un de ces hommes qu'on est heureux de connaître et qu'on n'oublie pas. Il avait été autrefois membre de la Législature, et ce mot "anti-rôle" a lui une signification particulière. Il y a 25 ou 30 ans, en effet, on pouvait regarder comme un véritable honneur d'avoir appartenu à la Législature de la Louisiane, toujours composée alors des hommes les plus considérables de l'Etat. Aujourd'hui, hélas! c'est honneur ne compte plus que pour mémoire, et l'homme d'une valeur réelle se distingue en se mettant à l'écart. M. Edmond Soniat appartenait surtout à cette dernière catégorie et depuis longtemps il avait renoncé à toute occupation se rattachant aux affaires publiques.

La considération personnelle dont il jouissait, considération méritée par son jugement droit, ses lumières et sa parfaite intégrité, jointe à l'importance que lui donnaient son origine et le nom de sa famille, car des plus anciens, des plus connus et des plus respectés de la Louisiane, lui suffisait amplement. On pouvait le citer comme un de ces citoyens qui honorent les républiques par leur désintéressement et leur sagesse et ne les embarrassent jamais par de sordides ambitions ou une vaine vanité. Du reste les éminentes qualités morales qui distinguaient M. Ed. Soniat étaient à la hauteur de sa noble race. Cette race venait du baron Soniat-Dufossat dont les propriétés étaient situées dans le midi de la France. Une partie de sa descendance y resta et continua à prospérer, une autre partie vint au Louisiane quelques années après la fondation de la colonie et y prospéra également. Dans ce dernier temps, plusieurs membres de la famille Soniat qui avaient conservé un culte tra-ditionnel pour la France, sont allés s'y établir. Leur douleur sera grande quand ils apprendront la mort de leur parent. Mais quelle que soit cette douleur, quelle que soit celle de ses enfants que nous aimons tous, elle ne sera pas plus vive que la notre. M. Edmond Soniat était notre ami particulier, intime, notre ami constant et éprouvé; nous regretterons toujours sa perte.

Le Journal Jouets, Jouets—C. WEINGART No 31, rue Chartres, entre Bienville et Dauphine

Le conflit entre la Turquie et la Grèce.

D'après les dernières dépêches transmises par le câble, les affaires dans l'Orient de l'Europe prennent une tournure très grave. Tout ce qui ne ressemble au conflit déjà commencé entre la Turquie et la Grèce offre donc un vif intérêt à actualité. Voici ce que nous lisons dans la *Presse* du 9 décembre :

Si l'émotion produite dans la presse et dans le monde des affaires par les dernières dépêches de Constantinople est un peu calmée, il n'en faut cependant que toute crainte d'un conflit entre la Grèce et la Turquie soit disparu. La situation de la Grèce est telle, en effet, que ce ne sera pas trop de la pression la plus énergique des grandes puissances, notamment de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre, pour faire reprendre à ce petit pays et à son gouvernement vis-à-vis de la Turquie, une attitude régulière et plus conforme aux désirs de paix de l'Europe.

Depuis le début de l'insurrection crétoise, la Grèce n'ère tout haut l'annexion de la Crète ; et nous avons vu, ici même, encore, l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Comoundouros, établir avec fierté à la tribune d'Athènes les chiffres des dépenses qu'il avait faites, pendant qu'il était au pouvoir, pour organiser l'insurrection dans cette île. Enrôlement et armement des volontaires, choix des chefs, agitation d'hommes et de munitions, proclamations et appels aux armes, notes diplomatiques, rien ne manquait à son énumération, et c'était lui qui avait tout fait.

Les politiques naïfs qui avaient pu croire au instant à la spontanéité de l'insurrection crétoise, ont du être parfaitement édifiés. Ils ont pu se faire une idée exacte de ce que l'on entend, dans le gouvernement hellénique, dont les caisses sont à sec et les finances réduites aux plus misérables expédients, par ce qu'on peut tenir l'argent que le bruyant patriotisme de M. Comoundouros s'empressait d'avoir dépensé.

Indépendamment de ce qu'on lui adressait en termes si vifs et si catégoriques au sujet de son indifférence pratique à l'égard de l'insurrection crétoise, l'Europe, le ministre actuel des affaires étrangères de Grèce, a reproché à son autagoniste que, bien loin d'abandonner le projet d'annexion de la Crète à la Grèce, il n'avait pas cessé de faire de cet objet un vœu, et qu'il y travaillait avec ardeur.

Et tout ce flot de pensées hostiles et de projets belliqueux se débitait au grand jour de la tribune !

Comme corollaire de ces déclarations si audacieusement péremptoires, le cabinet hellénique avait recommandé aux ministres de volontaires pour la Crète, et le navire grec l'Enosis, qui appartient à l'Etat, avait reparu au Pirée, et apparaissait à reprendre le cours de ses allées et venues. Les mesures volontaires eux-mêmes, avant de s'embarquer, au nombre de 400, sous la conduite du héros Petropoulaki, étaient passés en revue par le roi et la reine, qui, ressaluant de l'empire, sous les fenêtres de représentant du gouvernement espagnol à ce port. Le *Beaufort* était sur le point de partir C'est un petit steamer de 300 tonneaux, qu'on dit avoir été acheté à bon marché par les agents du parti révolutionnaire de Cuba. On croit que sa cargaison qu'il a à bord vaut environ $75,000. Il devait ostensiblement partir pour la Havane, mais une fois hors du fleuve, il se serait dirigé vers un point de l'île en pouvoir des révolutionnaires. »

POLICE.—Le bureau de police vient encore de manquer à ses engagements en nommant un nègre capitaine de police à la station Trémé. En conséquence un des sergents de ce precinct a déjà résigné, et l'autre demande à être transféré ailleurs.

MISE HORS DE COUR. — L'affaire du nègre Manuel Smith, accusé du meurtre de Bradley et de son fils, a été mise hors de cour par le recorder Massicot qui n'a pas même trouvé que les témoignages reçus indiquassent qu'il eut participé à cette tragédie. Trouvera-t-on le criminel ? Si la police s'y résout, il faut compter qu'il se révèlera lui-même par quelque imprudence, ce qui est fort souvent le cas.

SLUNG SHOT.—A une heure avancée dimanche soir, M. H. N. Fowler a été assailli par trois individus, à la porte de son magasin. Des dépêches récentes de Constantinople ont annoncé que le sultan a donné l'ordre au capitan Hobbart Pacha, commandant la flotte ottomane, de sonder l'escadre dans les eaux de la Mer Rouge et de courir sus à l'Enosis, si ce navire tentait de nouveau de violer le blocus des côtes de Candie ; de plus, il est montré résolu à dénoncer la rupture des relations diplomatiques à la Grèce, rupture qui aurait été suivie de l'interdiction des ports de la Turquie à tous les navires helléniques sans exception, et de l'expulsion immédiate des nationaux grecs du territoire ottoman.

C'est à ce moment que les puissances occidentales sont intervenues et se sont employées auprès de la Porte pour demander qu'avant d'agir elle adressât à la Grèce un ultimatum pour mettre le gouvernement du roi Georges en demeure de cesser les enrôlements de volontaires pour la Crète et toute entreprise armée dans cette île.

Le télégraphe nous a appris que la Grèce avait rejeté l'ultimatum de la Turquie et que cette dernière puissance refusait de prendre part à la Conférence proposée par la Russie et qui doit se réunir à Paris aussitôt prochain. Les gouvernements européens ont déjà pris des mesures pour appuyer au besoin leurs recommandations, car nous lisons dans une lettre adressée de Vienne le 9 décembre, à la *Correspondance du Nord-Est* :

J'apprends que, pour empêcher le conflit grec-turc de prendre de plus grandes proportions et pour satisfaire aux justes demandes de la Porte, les puissances ont arrêté d'un commun accord les résolutions suivantes : L'escadre anglaise de la Méditerranée se rendra dans les eaux de la Grèce ; les escadres françaises, russes et autrichiennes qui se trouvent dans ces mêmes eaux, seront renforcées. En même temps, les puissances s'efforceront d'amener le roi des Hellènes à prévenir les excuses au sultan pour l'insulte faite à son représentant par une bande de volontaires, récemment recrutés et équipés à Athènes et qui, avant de partir pour la Crète, a fait une manifestation hostile sous les fenêtres de la légation ottomane.

Les mesures énergiques prises par le grand vizir Ali Pacha ont reçu l'approbation complète des puissances protectrices de la Grèce. Le Roi-lui-même n'a pu s'empêcher de convenir qu'il a été loin de posséder la majorité jusqu'à la dernière limite et que sa dignité ne lui permet guère de supporter de telles offenses. L'envoyé turc, Photo-bey Bey, avait, le jour même de cette manifestation, ouvertement blâmé et courtoisie en leur présence la flagrante provocation qui lui était adressée. »

Pour que la Grèce et la Turquie persistant, chacune de leur côté, dans leur attitude hostile, il faut qu'elles aient toutes deux l'assurance d'être soutenues dans leurs prétentions. Si les hostilités prenaient des proportions plus sérieuses, la mission de la conférence deviendra beaucoup plus difficile, et l'appui indirect que l'une ou l'autre des parties belligérantes pourra recevoir des gouvernements qui lui sont favorables pourra donner naissance à une guerre d'un caractère général. Voilà à cet égard la conclusion de l'article de la *Presse* :

Un conflit est donc encore possible, et, dans l'état des affaires en Europe et la disposition des esprits sur les bords du Danube et en Orient, on ne saurait prévoir les conséquences qu'aurait pour la paix générale le premier coup de canon tiré dans l'Archipel.

Il est reconnu cependant que, dans ces conjonctures, il n'y a pas lieu d'avoir une confiance absolue le maintien de la paix en Orient, que le gouvernement grec que les puissances veulent la paix, et qui est actuellement confronté au dernier changement de ministère à Bucharest, doivent peser de toute leur autorité, pour arrêter les provocations insensées auxquelles se livre ce gouvernement. La Turquie a montré jusqu'ici une longanimité, dont les amis de la paix doivent lui savoir d'autant plus gré, que les mesures dont elle a menacé la Grèce auraient bientôt, et sans coup férir, amené ce pays à la résipiscence. Le comprendra-t-on à Athènes ?

Quant à la Turquie, il est évident qu'elle ne peut ni ne doit reculer.

Les beaux jouets, provenant des premières fabriques d'Europe, se vendent chez C. WEINGART, 31 rue Chartres.

Un ministre méthodiste distingué qui est en même temps un grand apôtre de la tempérance a dit, dans une certaine circonstance, qu'il trouvait les PLANTATION BITTERS (amer d'habitations) partout où il allait ; que tout en condamnant un usage immodéré, il ne pouvait pas conscientiement en défendre l'introduction dans les familles, car il en avait lui même reconnu l'efficacité, et que cette préparation ne pouvait faire que du bien si l'on y avait recours raisonnablement et comme remède seulement. Je vous engage, si il ajouté, en s'adressant à ses auditeurs, à ne pas déboucher la bouteille trop souvent, car le tonique est trop agréable.

EAU MAGNOLIA. — Cette eau est supérieure à la meilleure eau de Cologne importée d'Allemagne et coûte moitié moins. 30 déc

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Grand réglement sur la taxe du tabac.

Mort d'un Virginien de 121 ans.

Préparatifs guerriers de la Turquie.

Hausse du coton à Liverpool.

Nouvelles européennes.

Madrid, 30—Le gouvernement expédiera 10,000 hommes pour l'île de Cuba pendant le mois de janvier.

Constantinople, 29—Il se fait de grands préparatifs dans l'arsenal au vue de la guerre qui est imminente. Des transports avec du matériel ont été envoyés à la flotte de Hobart Pacha.

Vienne, 29 — La *Presse* de cette ville dit : La Grèce est prête à céder à l'ultimatum de la Turquie s'il est appuyé par les grandes puissances.

Madrid, 30—Le maréchal Pavia, dernièrement gouverneur général de Madrid, est mort.

Londres, 30—Le Parlement s'est réuni aujourd'hui. Les nouveaux ministres ont prêté serment ; des writs relatifs à des élections pour remplir des vacances ont été émis et un ajournement au 16 a été voté.

Beverly Johnson ne donne pas que le Sénat ne ratifie le traité de naturalisation.

Madrid, 30 — Dans la vue de réduire le budget, la suppression de 27 capitainateries, gouvernements et évêchés, est suggérée.

Southampton, 30—Le steamer Bavarie, de la Nile-Orléans, est arrivé aujourd'hui.

Nouvelles de Washington.

Washington, 30—Le payeur Edward Bellows de l'escadre du Sud Pacifique, est poursuivi sur information d'avoir exigé de l'or et payé en billets.

Les officiers de l'armée du Potomac se réunissent ici le jour anniversaire de la naissance de Washington, dans le but de former une société permanente.

Le Président n'a pas reçu encore copie officielle du bill relatif à la loi pour rétablir les organisations de milice dans les Etats du Sud.

Grant et sa famille sont partis pour le Nord à midi.

Le commissaire du Revenu de l'intérieur a émis une circulaire prénant la manière avec laquelle le tabac peut être remis en paques pour enlever de la loi qui sera mise en vigueur le 15 février.

Washington, 30—Le Département du Revenu a émis des règlements supplémentaires concernant la taxe des spiritueux distillés.

Il ne paraît aucune autre chose que les assesseurs aient trouvé la quantité de matériel employé, déterminèrent la quantité de spiritueux dans le barrel contenu compte. Le nombre de jours sur lequel la taxe de capacité sera amendée, est tout le nombre depuis le commencement, moins les dimanches et les fêtes légales.

En estimant le nombre de pouces sece qui sera alloué pour la fermentation, l'assesseur devra être guidé par un grande manière par la profondeur des tubes. D'après les meilleures informations reçue, on croit que la mage allouée devrait être de 3 à 7 pouces pour la mais et de 8 à 10 pouces pour le seigle, on tout mélange contenant plus qu'une moitié de seigle.

Il n'est pas probable que la fraude soit exercée jusqu'à la sévère où le taux de 7 en or a été le point le plus haut. 5 20, 3½ ; 10-40, 105 ½ ; Les Louisiane 6 ; Bons de la ville, 81 3/4 ; 8 pour cent, 88 3/4 ; vieux 6 pour cent, 69 ½,8 à 71 ½.

Washington, 30—On se plaint beaucoup des irrégularités de la poste entre la Nile Orléans et cette ville.

Le commissaire du Revenu a lancé une circulaire spéciale concernant la nouvelle mise en paques et la réescription de certains genres de tabac non manufacturé.

La section 7 de l'acte de juillet 1868 porte qu'après le 15 février 1869 aucun tabac à fumer ou à chiquer ou en poudre ne sera vendu ou exposé en vente à moins qu'il ne soit mis en timbré comme cela est requis dans le dit acte. Il est représenté que malgré l'extension de temps beaucoup de tabac à fumer est mis dans le commerce en état frais, à moins qu'ils ne puissent réempaqueter ce qu'ils ont maintenant en gré nier, sous l'inspection des officiers compétents du revenu.

Afin de donner le soulagement désiré, il est ordonné que le réempaquetage et la réinspection nécessaires être faite sous les règles suivantes, savoir :

Tout négociant en tabac manufacturé qui a fait un inventaire pour l'assesseur et qui désire réempaqueter et réinspecter, a été ou a été requis de donner un avis écrit à l'assesseur de son intention d'avoir réempaqueté et réinspecté ; et il devra être présent en personne ou par un agent dûment autorisé par écrit, pendant que le réempaquetage et la réinspection seront faits. Il devra fournir les paquets primitifs et les marques d'inspection originales de chaque paquet.

Les inspecteurs libres seront payés par le négociant pour le compte duquel le travail sera fait.

Au grand banquet de Morse, M. Morrison est descendu à l'adresse de M. Reverdy Johnson quand il a dit : Je ne vaux pas cependant tomber dans ce qui me semble une erreur, de par se trop sur la paix. On a dit beaucoup de choses sur le sentiment loi dans l'Europe, plus peut être que cela n'était nécessaire ou utile. La paix n'est pas toujours produite parce qu'on en parle. Les hommes d'Etat devraient tâcher de découvrir ce qui le plus probablement doit sauvegarder les intérêts des hommes et les convaincre d'un état de paix indispensable à leur bien-être et à leur confort moral et matériel.

Nouvelles Diverses.

New York, 30—Le juge Chase a présidé le banquet de Morse, hier soir. Le ministre anglais, Thornton, a fait un discours très conciliant.

Montgomery, 30—La Législature s'ajourne demain *sine die*. La prochaine session commencera en juillet.

Les affaires dans cet deux chambres se sont bornées pour la semaine passée, aux intérêts locaux. On a ensuyé aujourd'hui de faire sanctionner avec le maurire de l'eau, membre de cette ville de Wheeler, qui a été approuvé qu'il avait été tué dans le Mississippi, et l'affaire est tombée en conséquences. Pego, parti d'ici pour Washington avant Noël, a été tué il y a un jour ou deux.

Chicago, 30—Il a été prouvé en cour que Mme Aug. N. Dickens a intérêt en bien personnelle ou réels une valeur de $3,000. Une fois naissance de Charl. Dickens dans cette ville, dit que le frère de Dickens a fui d'Angleterre avec la femme qui n'est de se séduire, en abandonnant sa femme que le romancier laissait vivre confortablement.

New York, 30 —A une vente de charbon, aujourd'hui, il y a eu une baisse de 1 50 par tonneau depuis juillet.

Richmond, Va.—Sally Anderson, qui a été sauvée de l'exécution de la sentence de mort par le juge Underwood, et ensuite remarriée par le maire, a été saisie hui finalement mise en liberté par une autorité différente de celle qui l'a fait selon d'Underwood, et il ne pourrait la juger sans encourir de toutes ses procédures depuis juillet étaient illégales et inutiles.

Le général Sconeman a refusé de donner des instructions au maire en cette affaire ; en conséquence, la prisonnière a été relaxée aujourd'hui à midi.

La décision du juge Underwood, en vertu de laquelle Sally Anderson vat libre, est qu'aucun juge, ni la Cour de cour, frappé d'incapacité par le 14me amendement, n'est maintenant en n'a été en juge ou un greffier légal, et les procédures de toutes les cours dont ils font partie, sont illégales.

Wm. Greanor, un des plus anciens manufacturiers de tabac de cette ville, est mort aujourd'hui.

Moseby Clark, né en juin 1747, est mort hier à l'âge de 121 ans et 6 mois. Il était conducteur de wagon pendant la guerre de la Révolution

Marchés européens.

Liverpool, 30, au soir—Coton actif. Vendu 20,000 balles.

Londres, 30, au soir—Consolidés 92 1/4. Bons fermes à 74 5/8.

Marchés américains.

New York, 30, au soir—Argent rare, 7 p. 0/0 à la sûreté. Sterling faible à 109 1/4. Or en baisse à 134 3/8 et 134 1/8. Bons d'Etat faibles.

New York, 30, 5h soir — Coton actif et en hausse de 1/2. Middling, 30. Vente, 5000 balles.

New York, 30—Laine calme et ferme à 48 et 55. Non lavée 28 à 33 Texas 31 1/2. Peaux fermes avec des affaires modérées. 22 livres du Texas se sont vendues à 33.

Mobile, 30—Coton irrégulier et animé tout le jour, saldé. 24 1/2 à 24 3/4. Reçu 340 balles.

Cincinnati, 30 — Farine sans changement. Maïs 65. Coton 24 1/4. Whisky 1 00. Porc 27. Jambons 14 1/4. Graisse inactive à 17 1/2.

St Louis, 30—Tabac nominal. Farine supérieure 5 30. Porc 28. Bacon 17 1/2. Graisse 17 1/2.

Louisville, 30—Whisky 99 à 1. Coton 24. Farine supérieure 6 75. Avoine 57.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 30—La rivière baisse. Temps couvert et froid.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud Ouest, 30—Arrivés, les steamers Ste Mary, de Galveston ; le Teutonia, de Hambourg ; le Morgan. Partis, les steamers Victor et Jeannette et la barque Mozart.

Et dehors à l'ancre, les monitors Osco'a et Catawba.

(*Dépêches d'hier soir.*)

New York, 30—Le *Herald* publie ce qui suit sur la proclamation d'amnistie :

" Une grande confusion prévaut sur l'étendue et l'opération de la dernière proclamation d'amnistie de Président, quelques gens, et même de bons légistes prétendent que cette amnistie vatend couvrir non seulement la situation de Jeff. Davis, de son cabinet et de toutes les personnes coupables de trahison, exceptées des proclamations précédentes, mais encore effectuer la libération d'Arnold, Mudd et Spangler, détenus maintenant aux Dry Tortugas, comme complices du crime avec les personnes qui ont conspiré l'assassinat du président Lincoln. Cependant quelle que soit l'interprétation que les cours puissent donner à la dernière amnistie, il elles ont à se prononcer à cet égard, il ne paraît pas douteux que M. Johnson n'ait eu que l'intention d'étendre le pardon aux prisonniers politiques ou aux hommes coupables de trahison, et non à d'autres.

Suivant cette vue, M. Davis et son cabinet confédéré seraient entièrement libérés de toute poursuite ou incapacité ultérieure et restaurés dans tous leurs droits civils, excepte les droits écoutés par les actes du Congrès mon les confit des lois. Cependant, Quelle partie de ces actes est ainsi en conflit ? c'est une question qui reste naturellement à déterminer par une adjudication future.

New York, 29—Le conseil général dominicain en cette ville donne des informations suivant lesquelles la révolution serait terminée. Baez est en paisible possession de tout le pays et une compagnie de chemin de fer de Paris propose de prêter six millions de francs au gouvernement dominicain, laquelle somme sera hypothéquée sur Samana. L'acceptation est improbable, attendu que Baez a combiné un plan plus profitable pour son pays.

Paris, 30—Bourse morne.

Havre, 30—Coton actif à la clôture hier soir et animé.

Liverpool, 30—Coton actif.

New York, 30, à midi—Actions très fermes Argent 7 1/8 à 7 1/4. Coton plus ferme. Midl Upl. 25 3/4 à 26. Or, 134 3/4.

LES EMPOISONNEUSES
DE
MARSEILLE.

COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DU-RHONE,

Audience du 3 Décembre.

Présidence de M. RIGAUD.

— Suite. —

INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS.

(Continuation de l'interrogatoire de la femme Gabriel.)

D. Le mari qui vous ait excités à faire mourir votre mari ?— R. Ma cousine a un cotte chose, et, au lieu de me déconseiller, elle m'a encouragée à le faire.

D. N'est-il pas été question entre vous d'un cierge pour la bonne mère ?—R. En effet, ma cousine m'a parlé de cela pour que je ne fasse pas découverte. Elle m'a dit : "Il faut faire brûler un cierge à la bonne mère."

D. Et c'est elle-même qui a été le porter ?— R. Ah ! oh ! la fait, je ne savais pas. (On rit.)

L'accusée ouvre son sac dans lequel elle a remis la poudre qu'elle tenait de l'herboriste, que sa cousine a remis 100 francs de sa part à Joye et à qui, de plus, elle lui a fait deux billets de 400 francs.

D. Votre mère, la femme Dye, a-t-elle eu connaissance du projet que vous aviez formé de faire mourir votre mari par le poison ?— R. Oui ; je lui avais tout raconté. Elle m'encouragea à empoisonner mon mari, en ajoutant qu'elle était décidée elle-même à empoisonner son mari.

D. C'est bien grave, cette déclaration, prenez garde. Dites vous bien la vérité pour ce qui concerne votre mère ?—R. Oui, monsieur, car c'est passé ainsi. La première fois que la femme Payol est allée chez M. François, elle en a rapporté un petit morceau qu'elle a fait cuire, en a fait manger à mon mari et à moi. Ce n'est pas ce moment m'a dit : "Eh bien ! as-tu commencé ? Fais ce fait !" Alors, ma cousine m'a apporté de la poudre.

D. Vous savez, vous, n'est-ce pas ? — R. Oui, ma mère dit : "Imbécile, ne pleure pas ; tu as ras à craindre ; nous ne pourrons pas être découvertes ; on ne nous pas Joye, ce qui n'est ici, ni moi, personne ne le dira."

D. Voilà les conseils que vous a donnés votre mère ! Vous l'affirmez devant Dieu ! — R. Oui, monsieur.

D. Et la maladie a-t-elle duré longtemps ?— R. Neuf jours.

D. Après la mort de votre mari, votre mère n'a-t-elle pas voulu voir Joye ?— R. Elle m'a demandé que je la mène chez Joye pour avoir de la poudre aussi. Il se se trouvait pas chez lui ; il était à la campagne avec sa femme. Joye et sa mère ont parlé à voix basse dans la cuisine ; je n'entendais pas ce qu'ils disaient ; j'embrassai un enfant de l'argent, c'était pour M. François, qui en réclamait.

D. Vous dites que vous avez prêté de l'argent à la femme Ville ; cependant, quoi qu'elle ait dissipé sa fortune, elle n'était pas réduite à vous emprunter de l'argent.

La femme VILLE : Elle ne m'a jamais prêté le moindre argent.

La femme LAMBERT : Mais elle n'avait rien, tout était au nom de son amant, sa chambre et son cabanon.

D. Racontez-nous comment vous avez été amenée à cette révélation d'un complot dirigé contre la femme de Barthélemy Marino.—R. Vers la fin du mois d'août, j'ai été chez Joye, la femme Ville y était ; j'entendis que M. Joye lui disait : Ce sera dans neuf jours, l'affaire sera terminée. J'eus la pensée que l'on voulait faire mourir la femme de Marino. J'allai alors elle m'y était pas. Je dis à sa voisine. Angèle, me jeudi : " Tu diras à la femme Marino que les matinées de jeudi vont la faire mourir à petit feu." Comme c'est une mère de famille, je fis cette démarche dans son intérêt.

D. On vous prête d'autres sentiments ; on a été jusqu'à penser que vous étiez jalouse du succès de Joye comme tireur de cartes.— R. Ce n'était pas jalousie. Un soir, Joye vint chez moi et m'a dit : " Il y a cent 200 fr. à gagner si vous voulez venir chez moi. Il viendra une femme que je ferai deviner malgré elle, par le moyen de ma *manière de* charmes, sortilèges. "

D. Enfin vous étiez peut-être fâchée qu'on empoisonnât mes vous, vous qui aimiez à vous mêler de tout ?— R. N'ayant vous pour guérir de l'argent avec M. Joye, j'ai dit à ma cousine qu'il me donnât un jour : " Il vous voulez porter de la poudre on vous remettra 2,000 fr.

D. Quelle opinion a-t-on vue vous de François Joye ?—R. D'abord j'avais cru que c'était un honnête homme ; plus tard j'ai reconnu que c'était un coquin.

D. Quand vous avez été confrontée avec lui vous avez dit : Ah ! si on vous avait laissé libre pendant dix ans, vous auriez fait périr tout Marseille (Mouvements et rires).—R. J'ai dit ce que je pensais.

D. Ne vous mêlez vous pas de réconcilier tous les amants brouillés ?—R. Non, c'est Mme Pierrel, qui me l'a dit, parce que mon mariage rompu. On a conduit la jeune personne chez M. Joye. On a donné 30 francs, sur lesquels j'en ai eu 5 francs pour moi. Puis la mère, qui était encore plus amoureuse que la demoiselle, lui a donné 10 francs.

ANTHROPOPHAGES ALGÉRIENS.—Le conseil de guerre de Bitlah vient de juger les anthropophages de Dobar, dont il a été fait état déjà signalé par M. l'archevêque d'Alger.

On garde de silos, de concert avec sa femme, avait tué, dit-il, de février au mars 1866, *pour son bonheur*, lui, sa femme et ses enfants :

1o Son neveu, âgé de 20 ans.
2o Un militaire indigène.
3o Une mère et son fils.
4o Une jeune homme ;
5o Un autre jeune homme.

Total, six personnes victimes.

Ce véritable ogre indigène attirait par divers moyens les victimes près de sa tente, les tuait ensuite, puis, avec l'aide de sa femme, les faisait cuire aussitôt après.

Il s'appelle Ali ben Kouider, et sa femme Bekia bent el Hadj Abdallah. Comme à l'ordinaire, le mari a tout nié, la femme a tout avoué.

Le conseil de guerre a condamné le mari à la peine de mort, la femme à vingt ans de travaux forcés.

Cet anthropophages, père, mère et enfants, a été exécuté hier matin, à 8 heures, sur la place du gouvernement, en présence de 20,000 personnes, déclare que ceux qui mangeaient de la chair humaine succombaient ordinairement à la suite de cette affreuse nourriture.

Mort d'apoplexie, le 30 décembre 1868, à 3 heures moins vingt minutes du matin, EDMOND SONIAT, âgé de 65 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, Jeudi, 31 courant, à 10 heures du matin, de la maison portuaire de sa demeure, au No 68 de la rue Royale.

SERVICE FUNÈBRE.

LUNDI PROCHAIN, le 4 janvier, à 9 heures du matin, il sera célébré à l'église de l'Assomption, à l'encoignure des rues Morales et Mandeville, un service en mémoire de MATHIEU HOA, fils adoptif de Joseph Hoa.

Les amis et connaissances de sa mère et cousin de Joseph Cavillier, sont priés d'y assister sans autre invit